

Date de convocation : 13 mars 2023Date d'envoi : 13 mars 2023Date d'affichage : 13 mars 2023**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 9-2023****Du LUNDI 20 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 19 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine.

**Absents ayant donné procuration** : 4 – Sébastien MATHON à Alain JABRY, Yves BOIRON à Jean-Marie ALLIX, Christine ROURE à Philippe ROUX, Serge SCOTTO DI VETTIMO à Martine MARION.

**Secrétaire de séance** : Elisabeth MAZON

**OBJET : Subventions aux associations 2023**

Dans le cadre de la préparation du budget 2023, le Maire explique qu'il convient de voter le montant des subventions allouées aux associations de la Commune.

Dominique CADET, Vice-Présidente du Club de Gymnastique Féminine, Elisabeth MAZON, Présidente du Club de Tennis et Philippe COMPERE, Trésorier de l'Association Pédiatrie en Drôme-Ardèche ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote pour l'association qui les concerne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (22 voix pour – 1 abstention : JP GIMON) :

- Décide que les subventions à inscrire au budget 2023 sont les suivantes, article 6574.8;
- Dit que **le versement de ces subventions est subordonné à la réception des bilans financiers et des procès-verbaux des assemblées générales de chaque association.**

NOM ASSOCIATION	MONTANT
ARDECHE KERBOUBOU AGADES	200.00 €
A.S.S.A. FOOTBALL	1 800.00 €
AMICALE LAIQUE : 35 € par élève domicilié dans la commune (164)	5 740.00 €
ASSOCIATION DE CHASSE	250.00 €
CHASSE GROS GIBIER	250.00 €
BRICOL COX	200.00 €
CLUB GYMNASTIQUE FEMININE	350.00 €
CLUB LA FONTBELLE	750.00 €
COMITE ANIMATIONS	500.00 €
FDSEA	70.00 €
FNACA	200.00 €
KARATE CLUB	650.00 €
ENTENTE ARDECHE MERIDIONALE HAND BALL	700.00 €
PETANQUE FONTBELLONAISE	550.00 €
LOU CALINOU	200.00 €
ATELIER DE LA SOIE	500.00 €
MOELLE PARTAGE ET VIE	600.00 €
OGEC : 35 € par élève domicilié dans la commune (40)	1 400.00 €
TENNIS CLUB	500.00 €
RETRO PASSION 07	200.00 €
PEDIATRIE EN DROME ARDECHE	200.00 €
PREVENTION ROUTIERE	180.00 €
ADMR	300.00 €
BRIDGE CLUB	200.00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>16 490.00 €</b>
DIVERS (provision pour subventions imprévues)	1 010.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 500.00 €</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth MAZON

Le Maire,  
Philippe ROUX

Acte exécutoire après transmission électronique  
en Sous-Préfecture le ... 06/04/2023 ...  
et de sa publication le ... 06/04/2023 ...  
Identifiant unique n° 007-210702312-2023\_03\_20\_9DE

